



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide alimentaire

Question au Gouvernement n° 3543

Texte de la question

AIDE ALIMENTAIRE

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster.

Mme Brigitte Kuster. Monsieur le Premier ministre, des millions de Français sont dans une situation catastrophique. En effet aux crises sanitaire et économique s'ajoute une violente crise sociale, qui frappe avant tout les plus fragiles. Le Secours catholique a d'ailleurs indiqué que l'année 2020 avait vu le niveau de vie des Français se dégrader, en particulier celui des plus pauvres. Tout laisse donc à penser que l'aide alimentaire atteindra cette année de nouveaux records.

Plus de 10 millions de personnes devraient ainsi être concernées par la pauvreté, un chiffre particulièrement inquiétant qui vient s'ajouter aux 300 000 personnes sans domicile fixe – c'est le double d'il y a dix ans. Situation inédite, l'aide alimentaire concernera en outre cette année de nouveaux publics, jusqu'alors épargnés : les étudiants et travailleurs précaires, comme les intérimaires et les salariés en contrat à durée déterminée, sont en effet les premières victimes de la dégradation de la situation économique et sociale. Autre signe de la progression galopante de la pauvreté dans notre pays, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active, devrait augmenter de près de 9 %. Pire : à Paris, où je suis élue, cette hausse atteindrait même 13 % en 2020, pour concerner quelque 70 000 personnes.

Toutes les associations caritatives tirent le signal d'alarme. Au regard de l'ampleur du défi social que notre pays doit relever, il est malheureusement à craindre que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté que vous avez présentée soit insuffisante. Aussi, quelles mesures complémentaires entendez-vous prendre pour faire face à une situation qui se dégrade et atteint, malheureusement, des records dramatiques ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

M. Maxime Minot. Bravo !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. La situation sanitaire a en effet des conséquences économiques désastreuses pour nos concitoyens. Nous n'avons pas attendu cette crise pour répondre aux besoins de nos compatriotes, mais la politique de solidarité nationale à destination des plus humbles a été renforcée afin de permettre à chacun de surmonter les enjeux du moment.

Un député non inscrit . Parlez avec le cœur !

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée . La stratégie déployée en 2018 a été renforcée à hauteur de

8,5 milliards d'euros. En outre, nous avons agi en faveur de l'accès à la santé pour tous, sans barrière financière : je pense notamment au reste à charge zéro pour les soins optiques, dentaires, auditifs. Le Ségur de la santé a affecté 100 millions par an à la lutte contre les inégalités en matière de santé.

M. Pierre Cordier. C'est du pipeau !

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée*. S'agissant des plus fragiles, la reconduction automatique des minima sociaux représente près de 3 milliards directement versés à nos concitoyens. Des dizaines de millions d'euros ont été mobilisés pour assurer la mise à l'abri, l'accès à l'alimentation, la distribution de masques.

Enfin, la lutte contre la précarité passe d'abord et avant tout par l'emploi : nous y travaillons, avec les ministres concernés, notamment en direction des plus jeunes. Par exemple, en relation avec les associations intermédiaires, nous allons dégager 8 000 emplois dans les métiers de l'âge, où le besoin s'en fait sentir ; 2 000 bénéficiaires du RSA seront orientés vers ces mêmes métiers à l'échelon départemental. La lutte contre la précarité, ce sont aussi les 6,5 milliards consacrés au plan « un jeune, une solution » pour la formation, l'insertion et l'embauche de nos jeunes. Je crois, madame Kuster, à l'émancipation sociale plutôt qu'au simple accompagnement de la pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Kuster.

Mme Brigitte Kuster. Madame la ministre déléguée, le Sénat avait proposé, contre l'avis du Gouvernement, un amendement visant à défiscaliser les « dons Coluche » aux associations caritatives. Croyez-vous que cette solution pourrait être reprise ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3543

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2020](#)